

Lyon, le 16 Novembre 2010

Objet : Arrêt de la mise à disposition exceptionnelle du **Bleu de méthylène Martindale Pharma 1% - 10 ml** en remplacement de la spécialité Bleu de méthylène Aguetant 1% - 1 ml.


Madame, Monsieur et Cher Confrère,

Conformément à la demande de l'Afssaps, le laboratoire Aguetant souhaite vous informer que la mise à disposition exceptionnelle et transitoire du Bleu de méthylène Martindale 1%, indiqué dans le traitement des intoxications médicamenteuses entraînant une méthémoglobinémie prendra fin courant semaine 47.

Nous vous livrerons jusqu'à cette échéance dans la limite des stocks disponibles.

Cet arrêt fait suite à la mise à disposition de la spécialité pharmaceutique Methylthioninium chloride Proveblue 5 mg/ml, solution injectable du laboratoire Provepharm (exploitant : Inresa) dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) de cohorte. Toutes les informations concernant cette spécialité seront disponibles sur le site www.afssaps.fr.

Nous vous remercions pour votre compréhension, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, et Cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées


Catherine Gorrion
Directeur Commercial

Sophie Mouterde
Directeur Qualité
Pharmacien Responsable

